



## Il était une Foy

janvier 2013 > N°19

Le journal de Sainte Foy de Peyrolières



**Edito** 

Bonjour à tous,

C'est traditionnel, mais bien nécessaire,

en ce début d'année, toute l'équipe municipale et intercommunale, élus et agents se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux.

L'année 2012 a été dense en évènements nationaux et plus locaux. Nous avons été fiers de recevoir avec chaleur et convivialité le rassemblement des Sainte-Foy de France. Je renouvelle tous mes remerciements aux organisateurs, bénévoles et participants qui ont pu ainsi démontrer le dynamisme de notre village, avec un merci supplémentaire pour les jeunes qui se sont mobilisés à cette occasion.

Je reviens maintenant sur la nécessité d'émettre des vœux en début d'année. Si les festivités de l'année passée ont été grandioses, les drames qui ont touché nos jeunes les ont bien assombries. Je souhaite très fortement que vous tous, automobilistes, jeunes ou moins jeunes vous preniez toutes les précautions sur la route. Le danger peut venir des autres mais sans respecter les règles il peut aussi être provoqué par chacun d'entre nous. La route n'est pas un jeu ! Je vous convie à participer à une prochaine réunion sur la prévention routière et en attendant à prendre le volant avec réflexion.

Merci à vous pour que ce dernier vœu se réalise enfin.

Votre Maire, François Vives





#### Parking Allée des Platanes

# La première tranche de réaménagement du village est achevée

Prévue initialement en 2011, elle se termine cet automne, il faut à présent préparer la deuxième

Aléas techniques, coordination des différents intervenants sur les réseaux, négociations avec le Conseil Général pour déplacer les bus après l'incendie, périodes scolaires, météo... le chantier a enfin pu démarrer. Depuis début 2012 c'est le service Voirie de la Communauté de Communes du Savès (CCS) qui vient épauler les élus en charge du projet.

C'est ainsi que Vivianne Galy et Francois Dupont de la CCS ont été à la manœuvre avec les élus pour mener les réunions de chantier avec l'entreprise Guintoli. Un test avec un bus a été effectué afin de vérifier les courbes avant de couler les enrobés et le béton. Le réaménagement s'est terminé dans les délais. Une vingtaine de places sont à présent disponibles ainsi que de larges trottoirs pour aller aux écoles, le tout avec moins de surface goudronnée. L'entreprise a également revêtu d'une couche de goudron gravillonné le passage entre le préau et l'église jusque-là en terre et galets.

Il s'agit maintenant de planifier les travaux de 2013. Il faudra trouver un équilibre entre l'entretien de la voirie, grosses rénovations, aménagements urbains et... budget non extensible. Les choix retenus vous seront communiqués dans les prochaines parutions.

Dossier
Solidarité et
Vigilance

Vie communale

**P5** 

Recensement

#### Solidarité

### L'aide sociale sur le secteur

Deux entités à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches en cas de difficultés passagères ou durables





### Ste-Foy-de-Peyrolières : le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)



a mission première du CCAS est d'accueillir et d'informer les personnes rencontrant une difficulté d'ordre sociale, familiale ou professionnelle sur les diverses aides existantes. Ses membres peuvent vous aider à constituer des dossiers ou à effectuer des demandes d'attribution d'aides d'urgence. Renseignements auprès de Mme Guillou (sur rendez-vous) à la mairie au 05 61 91 73 09 ou des assistantes sociales Mmes Fortanete et Barat au 05 62 13 08 00 ou 05 61 91 71 64.

Le CCAS a aussi pour mission de créer du lien et de lutter contre l'isolement. Pour cela sont organisées plusieurs fois par an des rencontres intergénérationnelles entre seniors, écoliers et résidents de la maison de retraite l'Albergue.

De plus, les seniors sont réunis pour un repas festif chaque fin d'année. Le déjeuner du 18 décembre dernier a réuni un public nombreux, ravi de passer un moment chaleureux autour d'un repas et d'un spectacle très appréciés.



## Communauté de Communes du Savès (CCS) : le tout nouveau Service Action Sociale

a Commission Action Sociale de la CCS qui supervise le portage de repas à domicile, le transport à la demande et l'action sociale au niveau intercommunal a renforcé cette dernière mission en ouvrant en mai 2012 un Service Action Sociale.

Une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, Elodie Saint-Blancat, informe et accompagne les personnes présentant des difficultés sociales :

- Aide à la constitution de dossiers de demande d'aide après vérification des droits,
- ▶ Traitement des problématiques liées au budget familial (surendettement, gestion budget) et au logement,
- Gestion des situations d'urgences (expulsion, rupture d'énergie, rétablissement des droits, aide alimentaire).



Elodie Saint-Blancat reçoit sur rendez-vous (09 72 21 36 29 / 06 28 70 11 59) à la Maison du Tailleur à Rieumes ou en mairie (lundi à vendredi 9h-12h30 et 13h30-17h) et sans rendez-vous le jeudi matin à la Maison du Tailleur à Rieumes.

Pôle petite enfance de la Communauté de Communes du Savès

## 2 nouvelles recrues au service des tout-petits

Judith BEN MEYER-EPIPHANI,

psychologue, anime les Ateliers Parents-Enfants



tous les mardis après-midi de 15h15 à 17h15 au 1<sup>er</sup> étage de la crèche de Sainte-Foy. Ces ateliers conviviaux sont un lieu d'éveil pour les petits mais aussi d'échange pour les parents. Leur fréquentation est libre et gratuite.

Magali MAGNOAC est la nouvelle responsable du Relais des Assistantes Maternelles en remplacement de Cathy CADILHAC.



#### Vigilance et gestion des risques

## Du bon sens mais aussi et surtout de la prévention

Pouvoir passer l'hiver tranquille malgré la rigueur de la météo et les éventuelles « catastrophes naturelles »

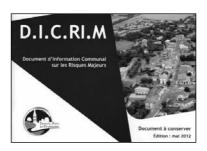
Plan Communal de Sauvegarde. Le PCS permet de se préparer à des situations de crise et d'y faire face pour éviter l'improvisation en cas d'alerte, d'évacuation. Il est obligatoire dans les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques comme la nôtre en raison de la présence des activités de Lacroix-Ruggieri.

## Plan Communal de Sauvegarde

Le PCS définit une organisation des services et moyens communaux qui permettront d'assurer au mieux la sauvegarde des Foyens. Il peut être déclenché lorsqu'une situation d'urgence survient. Le PCS s'intègre au sein du dispositif départemental de gestion de crise mis en œuvre par les services préfectoraux (Plan ORSEC) et à l'action des services de secours.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

#### Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)



Ce document a été distribué à l'ensemble des habitants en mai dernier. Il donne les informations préventives et permet de savoir les mesures à prendre en cas d'accident d'origine naturelle ou technologique.

Relisez-le et communiquez vos coordonnées à la mairie pour être joignable.

Informez l'acquéreur ou le locataire lors de transactions immobilières, c'est une obligation. avec la participation des différents services concernés. Cet exercice pédagogique a été dimensionné avec une ampleur limitée sans engagement de moyens matériels. Il a permis aux différents acteurs confrontés à un évènement climatique de type tempête de se connaître, d'inventorier les risques et la réponse interservices adéquate.

Nous avons eu à répondre avec cohérence aux questions suivantes : Comment anticiper, réagir,



#### **Exercice tempête**

Le 19 décembre 2012 un exercice tempête a été organisé sur notre commune. Il a permis de tester notre organisation. Cet exercice s'inscrit aussi dans le cadre d'une formation de maintien des acquis des officiers sapeurs-pompiers organiser la réponse opérationnelle, mettre en place l'accompagnement et préparer le retour à la normale ?

Les enseignements tirés de cette journée vont nous permettre de finaliser avec justesse notre PCS.

#### En attendant la tempête, voici le froid... Quelques précautions à la portée de chacun

- ues précautions à la e de chacun
- Ne sortez pas de chez vous en cas d'alerte météo rouge
- ▶ Personnes sensibles, isolées, signalez-vous à la mairie pour une surveillance personnalisée
- ▶ Prévenez le 115 si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté
- Déneigez ou déglacez votre devant de porte, il en va de votre responsabilité
- ▶ Ne vous aventurez pas sur un lac gelé, attention aux enfants
- ▶ En cas de coupure d'électricité contactez ERDF au 09 72 67 50 31
- ▶ En cas de chute d'arbre appelez la gendarmerie

#### Les numéros utiles des services municipaux

#### La Mairie à votre service :

2, Avenue du 8 mai 1945 Tél.: 05 61 91 73 09 Fax: 05 67 80 68 51 Astreinte soir et WE: 06 37 64 56 23 mairie.ste.foyp@wanadoo.fr www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr Horaires d'ouverture:

Du lundi au mercredi 14h-18h • Jeudi 8h30-12h et 14h-18h • Vendredi 8h30-12h et 14h-17h • Samedi

8h30-12h

Ecole maternelle : Tél. : 05 61 91 97 89 Ecole élémentaire : Tél. : 05 61 91 66 50

Restauration Scolaire: Tél.: 05 62 23 83 35 ALAE: Tél.: 05 61 91 44 14

Ludothèque :

Tél.: 05 61 91 73 09 Pôle Petite Enfance CCS: Tél.: 05 61 91 91 81 Crèche Chaudron Magique: Tél.: 05 82 95 18 07 Ateliers Parents/Enfants:

Tél.: 05 82 95 23 47 Location de salles: Tél.: 06 18 60 60 39

## Autres numéros utiles

La Poste : 05 61 91 49 56 Presbytère de Saint-Lys : 05 61 91 71 15 Pôle Emploi : 39 49 ou www.pole-emploi.fr Assistante sociale : 05 61 91 71 64

#### **Urgences**



Samu: 15
Pompiers: 18
Gendarmerie: 17
EDF: 0 810 131 333
GrDF: 0 800 473 333
Syndicat Intercommunal des
Eaux des Coteaux du Touch: 05 61 56 00 00
Centre anti-poison: 05 61 49 33 33

Enfance maltraitée : 119 ou

0 800 05 41 41

Maltraitance des personnes âgées ou handicapées : 3977 Violences conjugales : 01 40 33 80 60

#### Patrimoine communal

## Sainte-Foy et son patrimoine religieux

Une église, deux chapelles sur la commune... Mairie, Eglise, qui est responsable de quoi ?



es églises et chapelles paroissiales affectées au culte catholique édifiées avant 1905 ont été transférées, (lois de 1905 et 1906 de séparation des Eglises et de l'Etat), en pleine propriété à leurs communes de rattachement.

Ces édifices religieux, mis à la disposition des fidèles et des ministres du culte, sont entretenus par les communes pour préserver le patrimoine artistique et historique national. Ces dernières sont autorisées à « engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte » dont elles ont la propriété. Pour cela elles peuvent travailler en partenariat avec des associations nationales ou locales de sauvegarde du patrimoine. La pro-

tection contre le vol ou le vandalisme des bâtiments relève également de la responsabilité des communes qui décident des horaires d'ouverture, la mise en place d'un service de gardiennage étant facultative.

Samedi 8 décembre dernier, les maires du canton ont répondu à l'invitation de Monseigneur Robert Le Gall, Archevêque de Toulouse, en visite sur le doyenné de Rieumes/St Lys. Ils ont évoqué ensemble les questions touchant à la vie cantonale et communale (progression démographique, intercommunalité, avenir des collectivités locales), aux situations de pauvreté et de précarité, ainsi qu'aux efforts faits pour la sauvegarde des églises.



#### Eglise de Sainte-Foy Entrez, c'est ouvert!

Depuis le 15 novembre, l'église est ouverte au public :

- du lundi au vendredi de 9h à 17h
- ▶ le samedi de 9h à12h



#### Travaux divers

## Poursuite des rénovations du patrimoine communal

#### ▶ Eglise de Ste-Foy

Certaines poutres du clocher, vieilles de deux siècles, malmenées par les éléments et les pigeons, ont été renforcées par des éclissages métalliques pour en garantir la sécurité.

#### **▶** Cimetière du Parayre

Après le nettoyage et la reprise des concessions, une remise en état de l'entrée du cimetière, du portail et des piliers a été effec-

#### ▶ Chapelle Sainte Anne de la Salvetat

Un mur sera construit dans la partie sud du cimetière pour achever de le clôturer. Des travaux concernant la chapelle sont envisagés en partenariat avec l'Association pour le Patrimoine de la Salvetat de Ste-Foy-de-Peyrolières.

#### **Association**

## Une nouvelle association pour la protection du patrimoine

'Association pour le patrimoine de la Salvetat de Sainte-Foy de Peyrolières (APS) a vu le jour le 6 octobre 2012. Sylvie Dupin, Christian Escalle, Gilles Bugel, Lucette et Jean-Jacques Bascou sont respectivement présidente, vice-président, secrétaire, trésorière et trésorier adjoint.

L'APS a pour projet la mise en valeur du patrimoine historique de La Salvetat et en particulier de la chapelle Ste Anne dont une cloche de 1598 est répertoriée aux monuments historiques.

L'association est en discussion avec la municipalité et la Fondation du Patrimoine pour recueillir des fonds (incluant des appels aux dons déductibles de vos impôts) via un partenariat, afin de financer des travaux. Des concerts et expositions sont prévus en 2013.



Sylvie DUPIN, Gilles BUGEL, Christian ESCALLE, Lucette et Jean-Jacques BASCOU

#### Le Recensement en quelques questions

## Chaque foyen compte!

En 2013 l'INSEE et notre commune organisent le recensement pour actualiser les statistiques de la population française et prévoir les équipements nécessaires à son évolution

**Quand serez-vous recensés ?** Entre le jeudi 17 janvier et le samedi 16 février 2013.

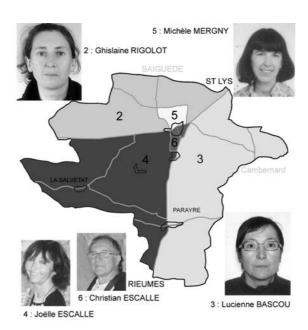
#### ▶ A quoi sert le recensement ? Il permet de connaître le nombre d'habitants, la répartition par âge, par professions, par logement, les transports utilisés, les déplacements quotidiens... pour anticiper les besoins en équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, hôpitaux...)

- ▶ Les données du recensement sont-elles confidentielles ? Oui strictement. Le recensement respecte les procédures de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Seul l'Insee exploite les questionnaires. Vos informations ne pourront être utilisées. De plus, toute personne ayant accès à vos questionnaires est tenue au secret professionnel.
- **Comment reconnaître votre agent recenseur?** Il aura avec lui une carte tricolore avec sa photo

signée par le maire. Le plan cidessous vous permet de visualiser l'agent rattaché à votre district.

**Est-ce vraiment indispensable ?** Participer au recensement de la population est une obligation aux termes de la loi mais c'est surtout un acte civique. La qualité de vos réponses fera la qualité des résultats utiles à tous obtenus.

Merci d'avance pour votre participation et pour le bon accueil que vous réserverez aux agents.



#### Zone d'Activités Economiques

## Développement modéré mais impératif

Proposer à des entreprises locales une zone économique pour s'installer

a Communauté de Communes du Savès (CCS) a identifié plusieurs réserves foncières potentielles pour le développement de nouvelles zones d'activités. Elle souhaite en créer une sur la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières au lieu-dit Le Couloumé. Cette zone d'activités de 2,5 ha s'installera en continuité d'une zone existante, le long de la RD632 qui relie Sainte-Foy à Toulouse et au Gers. Le développement de cette zone est une priorité, dans la mesure où plusieurs demandes d'installa-

tions ont déjà été faites par des entreprises. De plus, celui-ci s'inscrit dans les objectifs fixés par le Schéma de COhérence Territoriale du Pays du Sud Toulousain qui sont de développer et harmoniser l'économie du territoire.

Les démarches n'ayant pu aboutir pour l'ensemble de l'emprise nécessaire, la CCS s'est engagée dans un dossier de demande de déclaration d'utilité publique afin de mener à bien ce projet.

#### Stationnement

## Nouveau parking pour les bus

Après l'incendie des quatre bus au cœur du village un emplacement sécurisé a été trouvé

a commune est desservie par la a continuire est dess. constitue le terminus. Cela représente 17 allers et retours par jour de semaine entre Sainte-Foy et Toulouse, et le transport de plus de 100 000 voyageurs par an. Après le sinistre du printemps dernier il fallait proposer un stationnement sécurisé aux bus du réseau Arc-en-Ciel. Pour cela une convention a été signée entre la propriétaire du terrain situé près de l'entreprise Chausson et la régie des transports. La commune se chargera de l'entretien du terrain.



#### **INFO**express

#### → Bus à 2 euros

Le Conseil Général simplifie et baisse les tarifs du Réseau Arc-En-Ciel. La Haute-Garonne est ainsi divisée en deux zones : une zone Nord, incluant Toulouse, et une zone Sud. Tout trajet au sein d'une même zone revient à 2€. Entre 2 zones il coûte 3€

#### → Transport gratuit séniors

Pour 13.62€ la carte PASTEL Tisséo demandée en mairie permet de bénéficier de la gratuité des transports à partir de 65 ans par contrat d'une durée d'un an renouvelable. Cette carte donne accès au réseau ARC-EN-CIEL et au réseau de bus et métros toulousains.



#### → Dernière minute Remplacement du centre de loisirs de Génibrat

Dorénavant les enfants de Sainte Foy pourront être accueillis au centre de loisirs de Saint Lys.

Une convention a été signée avec la Communauté d'Agglomération du Muretain (CAM) qui permettra aux parents de bénéficier de tarifs préférentiels.





Marché de Noël et vide-jouets 2012

## Réussite cette année encore

Beaucoup de monde pour admirer les stands et satisfaction des petits et des grands. Rendez-vous est pris pour le printemps pour Créaventa



A 3ème édition du marché de Noël organisé par l'association Créaventa le dimanche 9 décembre a connu un franc succès. Les visiteurs sont venus en nombre déambuler entre les stands de la vingtaine d'exposants qui proposaient sur leurs étals bijoux, minéraux, produits de beauté, livres, vaisselle en céramique décorée à la main, encadrements, articles cousus ou tricotés « maison », de jolis chapeaux et des objets décoratifs en fer forgé, en peinture, ou en carton recyclé et

même des crêpes colorées...! Le nouveau bureau a offert l'apéritif à toutes les personnes présentes et les enfants qui sont venus l'après-midi à la salle des fêtes sont repartis avec de superbes maquillages.

Christine, Isabelle, Cathy et Valérie vous donnent rendez-vous pour la « Foire de Printemps » les 11 et 12 mai 2013.

Le vide-jouets organisé par l'association Farandole a aussi très bien fonctionné donnant encore plus d'ampleur à la manifestation.

#### La MJC fait bouger les jeunes!

### Se déplacer sans permis

Grâce à un engagement collectif des communes de Saint-Lys, Saiguède et Sainte-Foy les jeunes peuvent participer aux ateliers de la MJC sur ces trois sites en utilisant une navette

ne convention Mairie/MJC permet aux jeunes foyens de participer aux ateliers sportifs et culturels proposées à l'année par la MJC. Tous les mercredis des navettes les emmènent sur les lieux des activités.

#### **Les Conditions:**

- ▶ Etre adhérent à la MJC (pour les mineurs remplir une autorisation parentale)
- Prévenir la MJC pour chaque trajet demandé

#### Les horaires :

- Aller: Collège St-Lys 13h30, Mairie Ste-Foy 13h40, Kiosque Saiguède 13h50
- ▶ Retour: Kiosque Saiguède 16h10, Mairie Ste-Foy 16h20, Collège St-Lys 16h30

Matthieu Pegart, animateur MJC, assure l'encadrement de ces activités sur les différentes communes.

Programme sur www.mjc-saintlys.fr



#### Inauguration du terrain de bosses

### A vos BMX les enfants!

Ce nouveau terrain offre aux petits et aux grands un parcours avec des difficultés progressives qui leur permettra bientôt de se mesurer aux pratiquants des environs

c'est par un beau soleil que l'association Cross Boss en compagnie d'enfants et d'ados, futurs pratiquants très motivés, de parents et d'élus a inauguré samedi 24 novembre le tout nouveau terrain de bosses de Sainte-Foy.

Le projet de ce terrain est parti de l'initiative d'un groupe de jeunes du village désireux de pouvoir pratiquer leur passion : le BMX. Après avoir dessiné leur terrain, créé une association et après quelques petits retards, liés aux aléas météorologiques ou à l'amorce du chantier, cet espace a enfin pu être réalisé conformément à leur souhait.

Les enfants, des plus petits aux plus grands casse-cou, vont pouvoir s'entraîner et peaufiner leurs sauts sur des bosses de différentes tailles. Des échanges avec d'autres associations de BMX du secteur devraient voir le jour en 2013.

#### Salles des fêtes

### Au 1<sup>er</sup> janvier 2013 nouvelles modalités de location

- ▶ Salles prêtées aux associations pour les activités correspondant à leur statut.
- Location de jour pour les administrés de Sainte-Foy (Limite horaire 22h). Exceptions : 14 Juillet, 31 décembre, fêtes locales. Présence obligatoire de la personne qui loue tout au long de la manifestation.
- ▶ Location élus et personnel de la commune une fois par an gratuit de jour.
- Location une fois par an gratuit par association pour un rassemblement (réunion, repas...) en plus de leurs activités correspondant à leur statut.
- Location aux organismes à décider au cas par cas.

## Principales délibérations Conseil Municipal du 4 décembre

- Le Conseil Municipal a autorisé le maire à effectuer des paiements d'investissement jusqu'à l'approbation du budget 2013.
- Dune demande de subvention a été votée pour le remplacement des gouttières de l'école maternelle et pour la mise en place d'un poteau incendie.
- Le Conseil Municipal a décidé de l'acquisition de parcelles boisées au lieu-dit « La Salvetat ».
- Le Conseil a approuvé le procès-verbal pour acter la mise à disposition des biens et des ouvrages au bénéfice du SMEA 31 dans le cadre du transfert de compétences et il a pris acte du bilan d'activités 2011 de la Communauté de Communes du Savès et du prix et qualité du service d'élimination des déchets.

#### **Environnement**

# Comment être « écologiquement correct » ?



De ses habitudes alimentaires à la construction de sa maison, en passant par sa façon de se déplacer, que peut faire concrètement chaque citoyen pour diminuer son impact sur la planète ?

Qu' est-ce que l'empreinte écologique ? C'est un outil qui évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et son absorption de déchets.

#### Problème:

▶ Un étudiant se chauffe au bois, utilise des lampes basse consommation et prend tous les matins son vélo (10 km A/R) pour se rendre à l'université. Il consomme local et tient à sa viande bio chaque jour.

Dune retraitée utilise les transports en commun pour se déplacer. Elle ne consomme que des produits locaux et ne mange pas de viande. Elle habite une maison passive. Elle adore randonner à l'étranger une à deux fois par an. ▶ Un médecin conducteur de 4x4 va à la montagne tous les weekends à 150 km de chez lui. Il a une éolienne et des panneaux solaires. En été, il profite de sa piscine et ne part pas en vacances au loin.

## Laquelle de ces 3 personnes a l'empreinte écologique la plus faible ?

Réponse: Les 3 sont pratiquement identiques, dans la moyenne française qui est de 4,9 ha. L'empreinte soutenable pour la planète est de 2,1 ha.

#### Comment s'améliorer?

- Manger moins de viande rouge
- ▶ Privilégier aliments et vêtements locaux
- Ne pas acheter d'eau en bouteille
- ▶ Changer de chaudière
- ▶ Réduire les achats d'équipements électroniques et les éclairages artificiels
- ► Changer nos habitudes de transport

(Source Le Monde, WWF)



## Le Développement durable à notre porte

Le Pays Sud Toulousain, prolongement de la politique de Développement durable du Conseil Général, propose des pistes pour mieux vivre dans nos campagnes

e Pays Sud Toulousain est un syndicat Mixte qui regroupe 96 communes du sud de Toulouse. Il a pour objet de faire évoluer la vie rurale en diffusant des informations, en animant des points-contact avec la population, des formations pour les élus, en s'appuyant sur des organismes comme l' Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, l'agence Régionale Pour l'Environnement l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Son action couvre 3 domaines principaux:

▶ Le Schéma de COhérence Territoriale : Le SCOT vise à assurer une cohérence et un suivi des différents documents de planification (Plan Local d'Urbanisme) dans le respect des principes du développement durable.

▶ L'AVENIR RURAL AgriculturePaysage – Patrimoine –

**Tourisme**: Renseignements sur les produits du terroir, le rôle des haies, l'Eco Responsabilité (à laquelle la commune a adhéré).

#### ▶ LE PLAN CLIMAT ENERGIE :

Rappelle la Règlementation Thermique et propose un guide pour la rénovation de l'Habitat ancien. Il a lancé son 5ème « DEFI Familles A Energie positive » de décembre à avril 2013 : des familles en équipes s'engagent à réduire leur consommation d'énergie, aidées par un conseiller. Celui de notre secteur reçoit sur rendez-vous le jeudi matin à la maison du tailleur (Office du tourisme) à Rieumes.

Pour en savoir plus : www.payssudtoulousain.fr





#### **INFO** express

#### → Ethylotest

Le défaut de possession d'un éthylotest sera sanctionné par une amende de 11€ à partir du 1<sup>er</sup> mars 2013 (et non à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2012 comme cela était initialement prévu).

#### → Piscines

Un agent chargé des opérations de conservation cadastrale a été amené à réaliser des relevés topographiques dans les propriétés publiques et privées de Sainte-Foy. Il a été constaté qu'un certain nombre de piscines n'ont pas fait l'objet d'une Déclaration Préalable en mairie. Les démarches de régularisation devront être effectuées le plus rapidement possible.





#### **Nature**

### De l'utilité de la chasse

La chasse en contrôlant la population animale assure le maintien de la biodiversité tout en limitant la prolifération des «nuisibles»

Réguler les espèces est indispensable à l'équilibre de la chaîne alimentaire et permet au chasseur d'assumer le rôle fondamental d'acteur de la biodiversité. En décembre démarrent les actions de chasse et de piégeage des espèces nuisibles (renard, corneille noire, pie, ragondin).



Des battues sont organisées le dimanche matin et deux piégeurs agréés répondent aux sollicitations d'agriculteurs ou propriétaires subissant des dégâts. Ces interventions peuvent, en fonction des contraintes règlementaires, être encadrées par le lieutenant de louvèterie représentant du Préfet sur notre territoire.

#### **Festivités**

## Ça bouge à Ste Foy

#### Janvier > 11 janvier

Vœux du maire à 19h aux associations, aux agents et à l'ensemble de la population à la salle des fêtes de Sainte-Foy



#### > 23 février

**Soirée chandeleur** à 20h30 par les Amis du Parayre, à la salle des fêtes du Parayre

### Février > 16 février

Après-midi carnaval organisé par les Bisounours et la Farandole, à la salle des fêtes de Sainte-Foy

Tous les dimanches : marché de plein vent de 8h à 12h

#### Téléthon 2012

### Un soutien toujours actif



e 9 décembre la randonnée de soutien au Téléthon organisée par l'association Sent'Aure a rassemblé une cinquantaine de personnes pour un parcours de 7km sous le soleil. Les organisateurs vous remercient de votre participation (plus de 300 euros au profit d'AFM-Téléthon) et vous donnent rendez-vous en 2013.

### Calendrier des matchs

#### L'USSF Rugby

Les dimanches 13 janvier, 3 février, 3 mars et 24 mars dès 13h30



L'USSF Football (2<sup>ème</sup> Div.)

Les samedis 12 et 19 janvier, 9 février, 9 et 23 mars dès 20h30



#### Ils n'avaient pas 30 ans...

## Trois jeunes gens de Ste Foy ont disparu cet automne.

Sébastien Cazalbon d'abord, Sarah et sa jeune sœur Hanane Mechrouh quelques jours plus tard. Un tragique accident de la route dans les deux cas.

Tous les trois laissent un grand vide dans leur famille mais aussi chez les amis de leur âge qu'ils fréquentaient pour la plupart depuis les bancs de l'école du village.

A tous ceux qui les connaissaient et les aimaient, l'équipe du bulletin municipal veut exprimer sa tristesse et sa compassion.

### état civil



Du 01/10/2012 au 15/12/2012

#### NAISSANCES FOURNIER Elynn TORA Nolan

CLAVEL Alexis BRUNIALTI Loan MENA Titouan HALDRIC Kiliann

#### **DÉCÈS**

GAREL Gilbert RABOT Jeanne CAZALBON Sébastien VERRIER Désirée DURAND Gisèle FOURCADE Georgette MICHEL Emilienne

#### Mairie de Sainte-Foy-de-Peyrolières

2, Avenue du 8 mai 1945 31470 Ste Foy Tél: 05 61 91 73 09 - Fax: 05 67 80 68 51 Courriel: mairie.ste.foyp@wanadoo.fr Site Internet: www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr



#### "Il était une foy"

Responsable de publication : François Vives - Réalisation : www. aldorande.eu Impression : Imprimerie Messages - Imprimé sur papier recyclé.

Ont participé à la rédaction et à l'édition de ce bulletin : Le maire : François VIVES, la Commission Communication : Alain BALONDRADE, Dominique GUYS, Joëlle ESCALLE, Coordination : Edmée MEIS.